



Comité Bouliste Départemental de la Charente

CAHIER des BAREMES

- CHARGES

- INDEMNITES

- TARIFS DIVERS

Saison 2011 / 2012

BAREME DES DROITS D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

COMPETITIONS	TARIF C.B.D.16	TAXE VERSEE AU CBR POITOU
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX		
➤ SIMPLE 3^{ème} – 4^{ème} Division + F4	5,00 € / joueur	1,00€ / joueur
➤ DOUBLE 3^{ème} – 4^{ème} Division + F4	10,00 € / doublette	1,00€ / joueur
➤ TRIPLE FEMININ	15,00 € / triplète	1,00€ / joueur
➤ QUADRETTE 3^{ème} et 4^{ème} division	20,00 € / quadrette	1,00 € / joueur
➤ DOUBLE MIXTE	10,00 € / doublette	1,00€/ joueur
➤ QUADRETTE VETERANS	20,00 € / quadrette	1,00 € / joueur
➤ A.S.3^{ème} et 4^{ème} DIVISION	30,00 € / équipe	20,00 € / équipe
CHAMPIONNATS REGIONAUX :	-----	
➤ DIVISION NATIONALE + F3	-----	5,00 €/joueur
➤ SIMPLE – DOUBLE- QUADRETTE	-----	
➤ CLUB SPORTIF N4		50,00 €/équipe

DROIT à VERSER AU COMITE DEPARTEMENTAL CHARENTE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX et REGIONAUX

Une taxe sera facturée au AS ou ESB de la Charente pour l'organisation d'un championnat départemental ou régional :

TAXE FIXEE : 1 Euro par joueur ou joueuse inscrite et participant

CHARGES ANNEXES :

le repas de l'arbitre à la charge du club organisateur

Le repas du ou des délégués sportifs à la charge du CBDCharente

AUTRE TARIF

DESIGNATION	C.B.D.CHARENTE
Timbre retraité – VRP	3 €
Dossier mutation	30€
Pochette licence	0,50 €
Calendrier national	4,00 €
Calendrier départemental	1,00 Euro

Nota : ces tarifs peuvent être réactualiser chaque saison , en fonction de ceux appliqués par la FFSB et le CBRPoitou

BAREME DES INDEMNITES VERSEES AUX JOUEURS POUR LES REGIONAUX

COMPETITIONS	Nbre de QUALIFIES	INDEMNITES C.B.R.
REGIONAL SIMPLE 3 ^{ème} 4 ^{ème} DIV. + F4	2 joueurs (ses)/division	12,50 Euros par joueur (se)
1 ^{ère} / 2 ^{ème} DIVISION FEM.3		Pas d'indemnités
REGIONAL DOUBLE 3 ^{ème} 4 ^{ème} DIV. + F4	2 doubles /division	25 Euros par doublette (2 joueurs)
1 ^{ère} / 2 ^{ème} DIVISION	Eliminatoire direct	Pas d'indemnité
FEM.2 – FEM.3	Eliminatoire interégion	12,50 /€ joueuse
REGIONAL QUADRETTE VETERANS	2 quadrettes	50 Euros par quadrette (4 joueurs)
TRIPLE FEMININ	2 équipes	37,50 Euros par triplète (3 joueuses)
A. S. 3 ^{ème} 4 ^{ème} DIVISION	1 équipe (basé sur 8 joueurs)	100,00 € par équipe
QUADRETTE 2 ^{ème} DIVISION	Eliminatoire régionale	Pas d'indemnités
CLUB N4	Phase intérégion (base 12 joueurs)	150 Euros pour l'équipe qualifiée

LES RECOMPENSES

- Pour les championnats départementaux :
 - L'A.S organisatrice pour les champions
 - Le C.B.D.Charente pour le sous-champions
- Pour les championnats régionaux :
 - Le C.B.R.Poitou pour les champions , dont un tee-shirt que les qualifiés au France devront porter au moins une journée.
 - Le CBD organisateur pour les sous-champions

A savoir que le comité bouliste régional regroupe les achats qu'il facture au C.B.D.concerné

INDEMNITES VERSEES AUX QUALIFIES POUR LES CHAMPIONNAT de FRANCE

CHAMPIONNATS	INDEMNITES VERSEES PAR LE C.B.D.CHARENTE	INDEMNITE C.B.R.POITOU
SIMPLE : 3 ^{ème} 4 ^{ème} DIV. F4 2 ^{ème} DIV. - F3	Frais kilométriques : 0,25 € / Kms A/R Hébergement : 65 € pour une chambre – deux nuits (vendredi – samedi) Restauration : calcul de base 4 repas à 15 €uros	50 € / joueur
DOUBLE 3 ^{ème} 4 ^{ème} DIV. F4 2 ^{ème} DIV FEM.3	Frais kilométriques : 0,25 € / kms A / R Hébergement : 65 € la chambre / nuit – calcul : une chambre - 2 nuits (vendredi et samedi) Restauration : 15 € par repas - calcul de base 8 repas (vendredi – samedi)	100 € /équipe
QUADRETTE 3 ^{ème} 4 ^{ème} DIV	Frais kilométriques : 0,25 € / kms A / R Hébergement : 65 € la chambre / nuit – calcul 2 chambres – 3 nuits (jeudi – vendredi - samedi) Restauration : 15 € / repas – calcul de base 20 repas Si une 3^{ème} équipe est qualifiée à la région , le calcul de base sera le même mais l'indemnité régionale sera défalquée sur le global initial	Si qualification D'une équipe 200 €
QUADRETTE 2ème DIV.	L'indemnité sera calculée sur les mêmes bases que les 3 ^{ème} / 4 ^{ème} D Kms – hébergement – restauration Par contre ,l'indemnité du CBR sera défalquée sur le global initial	200 € / quadrette
TRIPLE FEMININ	Frais kilométriques : 0,25 € / kms A / R Hébergement : 65 € la chambre / nuit – calcul de base 2 chambres 2 nuits (vendredi – samedi) Restauration : 15 € / repas – calcul de base 12 repas L'indemnité du CBR sera défalquée sur le global initial	150 € / triple
QUADRETTE VETERANS	Frais kms 0,25 € / kms A / R Hébergement : 65 € la chambre / nuit – calcul basé sur 2 chambres – 2 nuits (vendredi – samedi) Restauration : 15 € / repas – calcul de base 16 repas L'indemnité du C.B.R sera défalquée sur le global initial	200 €/ quadrette
A.S.3 ^{ème} 4 ^{ème} DIV	Phase inter-région : 200 €uros	Phase inter- régional 220 €
CLUB N4	Phase inter-région : 200 €uros	Phase inter- régional 220 € *

Une indemnité sera versée au président du comité bouliste de la Charente pour la participation au championnat de France quadrettes , et ce , pour accompagner ses équipes qualifiées : somme allouée 200 €

.....

Pour les jeunes tous les déplacements sont payés à l'éducateur ou au dirigeant qui accompagnent les jeunes –

Suivant la formule de l'activité : stage – compétitions – championnat le C.B.R Poitou prend en charges les frais et les facture ultérieurement au CBD , à savoir ,

Le calcul est établi sur le total des frais au prorata des A . S

AUTRES INDEMNITES VERSEES		
DIVERS	COMITE DEPARTEMENTAL CHARENTE	COMITE REGIONAL POITOU
Congrès départemental	-Les repas des membres du comité - Les arbitres ayant officié - un dirigeant du club organisateur - les jeunes licenciés ayant participé aux activités	
Réunion du comité ou des commissions	Le repas pour les réunions C.B.D - pour les réunions des commissions Tarif de base 13 €	Réunion du CBR Le CBR POITOU
Stage pour les arbitres ou pour Les éducateurs	Les repas des arbitres et des éducateurs (arbitre régional et éducateurs 50% à la charge du CBD)	50% CBRPoitou
Tenue d'arbitre	Départementaux 1/2 CBD – 1/2 AS Régionaux 1/3 CBD – 1/3 A.S	Arbitre régional 50 % CBR Poitou
Congrès régional	Suivant le nombre de dirigeants Présidents des commissions du CBD	Frais Km. 1 voiture Repas 2

**Ce cahier des différents barèmes de charges et d'indemnités a été rétabli et voté le vendredi 02 septembre 2011 à l'issue de la réunion du comité directeur de la Charente .
Ces tarifs peuvent être modifiés en fonction des décisions prises par le CBRPoitou ou la FFSB**

Angoulême , le 02 septembre 2011